

# JO : J-58 avant la « fête » mais déjà de belles pirouettes !

secretariat.federation@ufap.fr

Le mercredi 29 mai 2024, l'**UFAP UNSa Justice** a participé à la 6<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Un point concernant les cyberattaques a été longuement développé. Le but étant d'attirer l'attention des personnels sur le phishing et la gestion des mails susceptibles de contenir des virus.

Le télétravail, point pourtant également à l'ordre du jour, n'a pas pu être développé puisque le ministère est dans l'attente d'une note détaillée sur ses modalités d'application. L'administration rappelle que c'est une exigence politique !

## **L'UFAP UNSa Justice a d'ores et déjà dénoncé le refus affiché de certains DI d'accorder les jours de télétravail aux agents !**

Dans le cadre des déplacements professionnels (extractions, ASE...) dans les zones où se dérouleront des épreuves des JOP, les agents auront un QR-code pour y accéder avec les véhicules de l'administration pénitentiaire. Quant à la circulation des agents eux-mêmes dans ces zones pour un déplacement domicile/travail, une inscription via internet sera nécessaire.

## **Si l'administration se réjouit de l'arrivée de la flamme sur le territoire Français, le personnel un peu moins... Pour lui, c'est le début de la galère !**

Enfin le dernier point concernait les primes JOP... Le ministère ne souhaite pas revenir sur le sujet avant la fin des JOP. Il considère qu'il n'est pas possible d'anticiper la surcharge d'activité que ces derniers provoqueront mais semble vouloir ouvrir des négociations a posteriori en fonction des chiffres recensés (incarcérations, libérations, nombre de comparutions immédiates, ...).

L'administration souhaite insérer dans le logiciel métier des greffiers, une case à cocher pour savoir si l'infraction commise est en lien avec les JO ! La question que les organisations se posent est « comment le savoir ? » Cela signifierait-il que si l'infraction a été commise hors zones dédiées aux JOP, elle ne sera pas considérée en lien avec les JO ? Cela semble être une jolie entourloupe pour calculer, par la suite, le surcroît d'activité en lien avec les JO à la baisse ! Voilà un sujet qui devra être remis sur la table...

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est impératif d'établir en amont des JOP, une méthode de calcul prenant en compte les statistiques de l'année dernière et les comparant à celles de cette année sur la même période.

## **Nous resterons très vigilants au déroulé de ces jeux olympiques et nous nous battons pour que chaque personnel bénéficie d'une prime à la hauteur de son engagement.**

**Pantin, le 30 mai 2024**

**La Fédération**